

Aides financières destinées aux alternants

Aide au transport

Le CFA Universitaire contribue à la prise en charge des frais de transport en fonction de la distance entre votre entreprise d'accueil et l'Université de Corse. Partant du postulat qu'un étudiant-alternant partage son temps de travail entre sa présence à l'Université et celle dans son entreprise d'accueil, le CFA Universitaire offre l'opportunité d'allouer des indemnités de transport versées sur la base de forfaits établis à partir de la prise en compte de la distance évaluée entre l'Université et la domiciliation propre à la structure d'accueil.

Le tableau ci-dessous présente les modalités d'attribution des indemnités de transport versées aux étudiants-alternants :

Distances structure d'accueil - CFA Univ	Montants forfaitaires par semaine de formation (aller-retour)
de 0 à 5 km	0 €
de 6 à 25 km	10 €
de 26 à 50 km	25 €
de 51 à 75 km	40 €
de 76 km à 100 km	45 €
de 101 km à 125 km	55 €
de 126 km à 150 km	65 €
plus de 150 km	120 €

Les indemnités de transport seront calculées automatiquement à la fin de chaque semestre en tenant compte des éléments suivants :

- Prise en compte de la date de début du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- Prise en compte de la présence effective de l'étudiant-alternant en formation universitaire* ;
- Prise en compte du rythme d'alternance spécifique à chaque diplôme.

***Toute absence sera déduite de l'aide au transport.**

À titre d'exemple :

Un étudiant-alternant ayant sa structure d'accueil située à 70 km de l'Université et devant être présent pendant 10 semaines à l'Université au cours d'un semestre, se verra allouer une indemnité de transport d'un montant de :

- 400 € si sa présence est évaluée à 100%.
- 360 € si sa présence est évaluée à 90%.
- 320 € si sa présence est évaluée à 80%.



Centre de Formation d'Apprentis Universitaire (CFA UNIV) en région Corse

Università di Corsica Pasquale Paoli - BP 52 Campus Grimaldi - Bâtiment PPDB 4^{ème} étage - 20250 CORTE

Tél : 04 95 45 02 33 - Fax : 04 95 45 32 95 - Courriel : apprentissage@univ-corse.fr

<http://cfa.univ-corse.fr>

Aide au double logement

Le CFA Universitaire propose de contribuer à la prise en charge des frais d'hébergement spécifiques aux étudiants-alternants contraints à la location d'un second logement en fonction de la localisation de leur entreprise d'accueil.

Afin d'aider les étudiants-alternants à pouvoir signer un contrat en alternance malgré la distance potentiellement éloignée entre l'Université et la domiciliation propre à leur structure d'accueil, le CFA Universitaire offre l'opportunité d'allouer un forfait double logement d'un montant mensuel de 250€ au cours de l'année universitaire (*septembre-août*).

Le forfait double logement sera versé à la fin de chaque mois en tenant compte des éléments suivants:

Présentation des deux baux de location (*originaux*) au nom de l'étudiant-alternant ;

Quittances mensuelles de loyer relatives aux deux logements visées par l'agence immobilière ou le propriétaire (*tous autres documents tels que des attestations ou courriers ne seront pas pris en compte*).

Toute rupture ou fin de contrat d'alternance entraîne la suspension du versement du forfait double logement.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur notre site <http://cfa.univ-corse.fr>